

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR  
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
25 février 2019

PUBLIE LE : 13 MARS 2019

Délibération n°250219-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pu siéger le dix-neuf février deux mille dix-neuf par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2019

Présents

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE  
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE  
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT

**CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE**

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT  
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux  
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général

<b>Communauté Urbaine</b>	:	<b>1 (10 communes)</b>
<b>Communauté d'Agglomération</b>	:	<b>1 (5 communes)</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>16</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>10</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>10</b>

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février à dix-sept heures, le Comité des Syndicats Intercommunaux pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le vingt février, s'est réuni à l'Hotel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

## SEANCE DU 25 FÉVRIER 2019

### Présents

#### **CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE**

Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE  
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE  
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

#### **CU GRAND PARIS SEINE ET OISE**

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT  
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE  
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE  
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT

### Absents excusés

#### **CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE**

Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE  
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE  
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT  
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

#### **CU GRAND PARIS SEINE ET OISE**

Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE  
Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE  
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE  
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE  
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE  
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE  
Lucas CHARME, DELEGUE TITULAIRE  
Fatiha EL MASAUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Fabrice POURCHE, DELEGUE SUPPLEANT  
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT  
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT

### Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux  
Madame Audrey MILLEVILLE, Responsable du SIDRU  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable des instances  
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

<b>Communauté Urbaine</b>	:	<b>1 (10 communes)</b>
<b>Communauté d'Agglomération</b>	:	<b>1 (5 communes)</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>PAS NECESSAIRE</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>9</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>9</b>

**SIDRU /CS - 250219-2**

**OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT**

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

**CONSIDERANT** l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le Comité Syndical dans sa délibération en date du 22 décembre 2017 ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la décision du Président qui suit :

**Décision n° 08/2018**

**OBJET** : Mise à disposition de la Communauté Urbaine d'une parcelle du SIDRU à Achères

Le SIDRU est propriétaire, sur la commune d'Achères, d'un terrain. Une partie de ce terrain est louée à la société DELCUSY et une deuxième partie de ce terrain est louée à la société PICHETA.

Le SIDRU a mis à disposition de la Communauté Urbaine une partie de ce terrain, soit 4 506 m<sup>2</sup> pour y installer une déchetterie.

Pour le bon fonctionnement de celle-ci, il est nécessaire de renouveler la convention d'occupation de ce terrain.

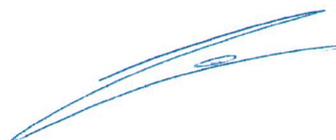
Le SIDRU percevra une indemnité s'élevant à 12 989,65 € en 2019. Cette somme sera révisable annuellement proportionnellement à la variation de l'indice du coût de la construction.

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition de la parcelle située sur le terrain des Hautes Plaines à Achères pour une durée de deux ans renouvelable trois fois par période de un an.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 13 MARS 2019

Transmis en préfecture et affiché le 13 MARS 2019

**Pour Extrait Conforme**



**Jean-Luc GRIS**

Président du Syndicat Intercommunal